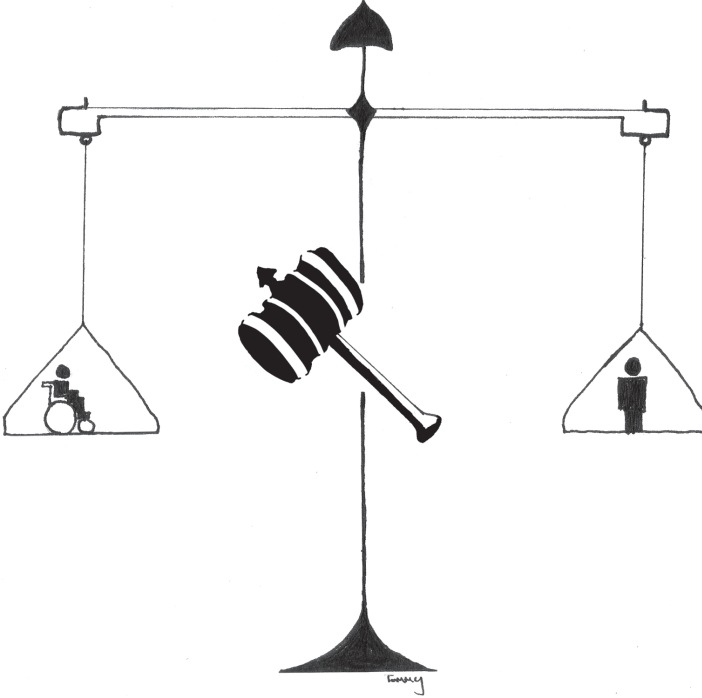


Section 10 | **Droits**





R Reconnaissance de tes droits

As-tu déjà vécu une situation semblable à celles qui suivent? Te faire refuser un service à cause de ton incapacité, ne pas pouvoir entrer dans un établissement public parce qu'il y a des barrières architecturales ou recevoir un salaire inférieur parce que tu utilises une aide technique. Ce sont des situations de discrimination.

Qu'est-ce que la discrimination ?

Tu connais sûrement d'autres exemples de discrimination. En fait, les textes de lois disent qu'il y a discrimination lorsqu'une distinction, exclusion ou préférence basées, entre autres, sur la déficience a pour effet de détruire ou de compromettre le droit à l'égalité. La discrimination dégrade la qualité de vie. Elle est illégale.

Une distinction peut avoir pour effet d'améliorer la qualité de vie d'une personne ayant une incapacité. Par exemple, il existe des espaces de stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite, des rampes d'accès à l'entrée des édifices, des signaux sonores pour traverser les intersections. Ce sont des moyens qui sont basés sur les différences causées par des incapacités. Il s'agit d'une distinction légale, car elle favorise le droit à l'égalité. Elle permet à la personne ayant une déficience d'obtenir des avantages, qui ne sont pas offerts aux autres personnes. Ce n'est pas de la discrimination.

Au Québec, la discrimination est interdite et les droits au respect et à l'égalité des personnes ayant une incapacité sont protégés par des textes de lois. Si tu as de l'intérêt à connaître comment les législateurs ont écrit ces règles, voici le nom des documents et les adresses où te les procurer :



La Charte canadienne des droits et libertés

Loi canadienne sur les droits de la personne

<http://lois.justice.gc.ca>

La Charte québécoise des droits et libertés

Loi québécoise assurant l'exercice des droits des personnes handicapées :

<http://www.justice.gouv.qc.ca>

Si la lecture des textes de lois ne t'intéresse pas mais que tu désires savoir comment faire valoir tes droits, tu trouveras, dans les pages suivantes, une liste des établissements et des organismes qui ont pour mission de t'aider à connaître et défendre tes droits. La liste n'est pas complète, tu devras t'adresser aux organismes présentés pour avoir plus de détails.

Services du gouvernement canadien

Agence de santé publique du Canada (ASPC)

L'Agence de santé publique du Canada (ASPC) propose une publication intitulée : « Qui défend mes intérêts, si je suis une personne handicapée ? ». Les personnes handicapées et les membres de leur famille peuvent obtenir des informations, parler à des gens qui ont connu des expériences semblables et être aidés à faire respecter leurs droits.

L'ASPC réfère également à un certain nombre d'organismes de protection des droits axés sur les consommateurs, sur des questions particulières (condition féminine, études et autres) et sur la famille :

<http://www.reseau-canadien-sante.ca>



Ministère de la Justice du Canada

Le site Internet de ce ministère contient de nombreuses informations très pertinentes. Il propose, entre autres, une rubrique interactive pour les adolescents. Par exemple, tu peux te rendre à la «Salle d'audience animée» pour participer à un procès virtuel. Si tu as envie d'expérimenter, voici l'adresse :

<http://www.justice.gc.ca/>

Ministère du Développement social du Canada (MDSC)

Le bureau de la condition des personnes handicapées du MDSC vise à promouvoir le droit à la pleine participation des Canadiennes et des Canadiens handicapés aux activités d'apprentissage, au marché du travail et à leur collectivité :

<http://www.dsc.gc.ca>

Société canadienne de pédiatrie (SCP)

La SCP est une association nationale qui sert de porte-parole pour les enfants et les adolescents. Elle défend leurs intérêts en matière de santé. Si tu veux en savoir davantage sur les enjeux actuels en rapport avec ta santé, visite leur site Internet :

<http://www.cps.ca>

Services du gouvernement québécois

En plus des droits canadiens, les droits des personnes handicapées sont également protégés par la Loi québécoise assurant l'exercice des droits des personnes handicapées. L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) est l'organisme provincial qui a été mis sur pied pour gérer l'application de cette loi.



Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)

Son but est d'informer, de promouvoir et de favoriser l'intégration des personnes handicapées. Rends-toi sur le site Internet de l'OPHQ où tu pourras télécharger la loi, trouver de nombreuses informations sur l'exercice de tes droits et des liens avec d'autres organismes. Un centre de documentation est aussi à ta disposition. Pour toutes questions ou plaintes, n'hésite pas à contacter le bureau régional de l'Office :

<http://www.ophq.gouv.qc.ca/>

Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAM)

Il s'agit d'un organisme à but non lucratif qui milite pour la défense des droits et la promotion des intérêts des personnes ayant des limitations fonctionnelles :

<http://www.cophan.org/>

Organismes régionaux de promotion et de défense des droits des personnes handicapées

Voici une liste de cinq organismes ayant comme mission de défendre les droits des personnes handicapées. N'hésite pas à consulter celui le plus près de chez toi.

- ♦ **Association des personnes handicapées de la rive sud-ouest (APHRSO) :**
<http://www.aphrso.org>
- ♦ **Ex Aequo :**
<http://www.exaequo.net/>
- ♦ **Nouvel Essor :**
<http://www.centraide-quebec.com/>
- ♦ **Personnes handicapées en action de la Rive-Sud – PHARS (région Chaudière-Appalaches) :**
<http://www.phars.qc.ca>
- ♦ **Regroupement des organismes de promotion des personnes handicapées de Laval (ROPPhL) :**
<http://www.ropphl.fr.st/>



Organismes communautaires et associations

De nombreux organismes et associations pour personnes handicapées ne sont pas spécialisés en défense de droits, mais ils peuvent t'aider si tu as besoin d'informations, de soutien et de références pour défendre tes droits. Adresse-toi à la COPHAN pour obtenir une liste d'organismes :

<http://www.cophan.org/>

Lois reliées à des domaines spécifiques

Voici plus de détails sur certaines lois qui gouvernent l'exercice des droits les plus souvent lésés.

Loi sur l'équité en matière d'emploi

Il est illégal pour un employeur de faire de la discrimination envers une personne à cause de sa déficience si cette personne est qualifiée et capable d'accomplir les tâches reliées au travail. Deux commissions ont été instituées pour protéger les travailleurs canadiens :

- 1. La Commission canadienne des droits de la personne** s'occupe spécifiquement d'appliquer la Loi canadienne sur les droits de la personne et la Loi sur l'équité en matière d'emploi :

<http://www.chrc-ccdp.ca>

- 2. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse** défend tes intérêts, notamment dans le domaine du travail et de la santé :

<http://www.cdpedj.gc.ca>

Loi sur la régie des logements

Un propriétaire ne peut refuser de louer un appartement à une personne pour la seule raison d'une déficience physique, si le logement est accessible. Par contre, une per-



sonne ayant une déficience ne peut exiger qu'un locateur modifie un logement pour la seule raison qu'elle le désire. Locateurs et locataires ont des droits et des devoirs.

L'organisme provincial mandaté pour faire appliquer ces lois et règlements est la Régie du logement du Québec. Elle agit à titre de tribunal administratif dans les litiges entre propriétaires et locataires sur différents aspects : bail d'un logement à loyer modique ou résidentiel; fixation de loyer; reconduction d'un bail; reprise d'un logement; subdivision, changement d'affectation ou agrandissement substantiel d'un logement. Voici l'adresse du site Internet pour rejoindre la Régie du logement :

<http://www.rdl.gouv.qc.ca>

Code civil du Québec

Deux articles du Code civil du Québec te donnent le droit d'être impliqué dans tes soins dès l'âge de 14 ans. Tu as tout intérêt à t'informer et à dialoguer avec tes parents, tes intervenants et ton médecin en préparation à la transition vers l'âge adulte. Voici des extraits de ces articles de lois

Art. 14 - Le consentement aux soins requis par l'état de santé du mineur est donné par le titulaire de l'autorité parentale ou par le tuteur. Le mineur de 14 ans et plus peut, néanmoins, consentir seul à ces soins. Si son état exige qu'il demeure dans un établissement de santé ou de services sociaux pendant plus de 12 heures, le titulaire de l'autorité parentale ou le tuteur doit être informé de ce fait.

Art. 17 - Le mineur de 14 ans et plus peut consentir seul aux soins non requis par l'état de santé; le consentement du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur est cependant nécessaire si les soins présentent un risque sérieux pour la santé du mineur et peuvent lui causer des effets graves et permanents.



En plus du consentement aux soins, d'autres aspects de ta santé sont concernés par le Code civil et par la Loi sur la santé et les services sociaux. Pour en savoir davantage, tu peux te référer aux organismes présentés dans cette section et au site Internet décrit au point suivant.

Éducaloi

Le site Éducaloi est spécialement conçu pour enseigner aux jeunes leurs droits, leurs devoirs et les recours auxquels ils ont accès sur tous les sujets qui peuvent les concerner : étude, travail et autres. Tu y trouveras des centaines de questions et de réponses, dans le langage de tous les jours, sur l'exercice de tes droits et de tes obligations.

Des capsules abordent des sujets qui peuvent te concerner : consentement aux soins, discrimination et autres. Elles sont accompagnées de « Questions et réponses » les plus souvent demandées. Tu peux faire part de tes préoccupations, un juriste te répondra.

Le volet « Côtécour » est formatif et interactif. Tu peux apprendre en ligne. Que dirais-tu de participer à un procès virtuel dont l'action se déroule en temps réel, avec toi? C'est possible et très intéressant.

Tu désires porter plainte et tu as besoin d'un avocat? Le service de référence du Barreau du Québec peut te venir en aide en te fournissant gratuitement et rapidement les coordonnées d'un avocat pratiquant dans le domaine de droit qui te concerne. Tu trouveras tous ces services et d'autres sur le site Internet Educaloi :

<http://www.educaloi.qc.ca/jeunes/>



Plaintes pour discrimination

Chaque situation présente des particularités qu'il est impossible d'énumérer. Tu peux vérifier auprès des différents services gouvernementaux ou t'adresser aux organismes spécialisés ou non en défense de droits. N'hésite pas à t'informer.

L'exercice des droits et libertés de chacun est aussi accompagné d'obligations envers autrui. Tu dois reconnaître aux autres les droits que tu réclames pour toi.



	Ressources et descriptions	Coordonnées
A	<p>Association des personnes handicapées de la rive sud-ouest (APHRSO)</p> <p>Fait la promotion et la défense des droits des personnes handicapées pour les sept municipalités suivantes : Candiac, Delson, La Prairie, Sainte-Catherine, Saint-Constant, Saint-Mathieu et Saint-Philippe</p>	<p>100 rue Ste-Marie La Prairie, Québec, J5R 1E8 Téléphone: (450) 659-6519 http://www.arphso.org</p>
C	<p>Charte canadienne des droits et libertés et Loi canadienne sur les droits de la personne</p> <p>Pour connaître, poser des questions ou faire des commentaires au sujet de l'interprétation ou de l'application des lois fédérales</p>	<p>Direction des services législatifs 284, rue Wellington, TSA-4 Ottawa (Ontario) K1A 0H8 Sans frais: 1-800-622-6232 http://lois.justice.gc.ca</p> <p>1. Dans l'encadré de gauche, sous la rubrique « Accès », choisissez parmi les thèmes proposés : Constitution, Charte, Lois et Règlements</p> <p>Pour obtenir les versions écrites des lois canadiennes Ministère de la Justice du Canada Direction des communications Division des affaires publiques 284, rue Wellington Ottawa (Ontario) K1A 0H8 Téléphone : (613) 957-4222</p>



Ressources et descriptions	Coordonnées
<p>Charte québécoise des droits et libertés et la Loi québécoise assurant l'exercice des droits des personnes handicapées</p> <p>Pour connaître, poser des questions ou faire des commentaires au sujet de l'interprétation ou de l'application des lois provinciales</p>	<p>Ministère de la Justice du Québec Édifice Louis-Philippe-Pigeon 1200, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4M1 Téléphone: (418) 643-5140 Sans frais : 1-866- 536-5140</p> <p>http://www.justice.gouv.qc.ca</p> <ol style="list-style-type: none">1. Au centre de la page, rends-toi à la rubrique « Documents les plus consultés »2. Choisis « Lois et règlements »3. Choisis parmi les thèmes proposés : Charte, Lois et Règlements, Code Civil ou autres <p>Pour obtenir les versions écrites des lois provinciales</p> <p>Les Publications du Québec 1500-D, rue Jean-Talon Nord, 1er étage Québec (Québec) G1N 2E5 Téléphone: (418) 643-5150 Sans frais: 1-800-463-2100</p> <p>http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca</p>
<p>Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)</p> <p>Fournit les coordonnées d'organismes offrant des services aux personnes handicapées</p>	<p>2053, ave Jeanne-d'Arc, bureau 100 Montréal (Québec) H1W 3Z4 Téléphone : (514) 284-0155</p> <p>http://www.cophan.org</p> <ol style="list-style-type: none">1. Sous les rubriques « Pour et par des membres » et « Membres »



	Ressources et descriptions	Coordonnées
E	Éducaloi Site Internet conçu pour enseigner aux adolescents leurs droits, leurs devoirs et les recours auxquels ils ont accès pour les études, le travail et autres sujets	http://www.educaloi.qc.ca 1. Dans l'encadré de gauche, choisis « Jeune pour Jeunes »
	Ex Aequo Organisme francophone de l'île de Montréal qui fait la promotion et la défense des droits des personnes ayant une déficience motrice	3680, rue Jeanne-Mance, bureau 328 Montréal (Québec), H2X 2K5 Téléphone : (514) 288-3852 http://www.exaequo.net
L	Loi sur l'équité en matière d'emploi ♦ Commission canadienne des droits de la personne Responsable d'assurer le respect de la Loi sur l'équité en matière d'emploi relevant de la compétence fédérale. Elle administre également la Loi canadienne sur les droits de la personne . Tu peux naviguer sur le site et découvrir d'autres informations très intéressantes	344, rue Slater, 8e étage, Ottawa, Ontario (Canada) K1A 1E1 Téléphone : (613) 995-1151 Sans frais : 1-888-214-1090 ATS : 1-888-643-3304 http://www.chrc-ccdp.ca 1. Choisis la langue 2. Dans l'encadré de gauche, choisis « Équité en matière d'emploi »



Ressources et descriptions	Coordonnées
<p>♦ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse Propose un guide virtuel s'adressant à toute personne concernée par le respect des droits de la personne dans le monde du travail : travailleurs, employeurs et gestionnaires, syndicats et autres intervenants. Tu trouveras également des hyperliens fort intéressants et instructifs, visite-les</p>	<p>360, rue Saint-Jacques 2e étage Montréal (Québec) H2Y 1P5 Téléphone: (514) 873-5146 Sans frais: 1-800-361-6477 http://www.cdpedj.qc.ca</p> <ol style="list-style-type: none">1. Sur la droite, sous la rubrique « Guides virtuels », tu trouveras un menu déroulant2. Choisis « Emploi et droits »
<p>Loi sur la Régie du Logement La Régie du logement est un tribunal spécialisé, dont la mission consiste à décider des litiges en matière de bail résidentiel entre propriétaires et locataires.</p>	<p>Pour connaître le bureau de la Régie le plus près de chez toi, communique aux numéros suivants.</p> <p>Pour la région de Montréal Laval et Longueuil : Téléphone : (514) 873-2245</p> <p>Pour la région de Québec Téléphone : (418) 643-2245 Sans frais : 1-800-683-2245 http://www.rdl.gouv.qc.ca</p> <ol style="list-style-type: none">1. Dans l'encadré de gauche, choisis les thèmes qui t'intéressent
<p>Ministère de la Justice du Canada Site interactif qui permet aux jeunes de se familiariser avec différents aspects de la justice</p>	<p>http://www.justice.gc.ca</p> <ol style="list-style-type: none">1. Choisis la langue2. Dans l'encadré de gauche, choisis le sujet « Pour les jeunes »3. Choisis le thème qui t'intéresse

M



N

Ressources et descriptions	Coordonnées
<p>Ministère du Développement social du Canada (MDSC) Le Bureau de la condition des personnes handicapées du MDSC vise à promouvoir le droit à la pleine participation des Canadiennes et des Canadiens handicapés. Tu peux t'adresser au Ministère pour plus d'informations.</p>	<p>Téléphone : 1-800-622-6232 ATME: 1-800-465-7735 http://www.dsc.gc.ca</p> <ol style="list-style-type: none">1. Choisis la langue2. Dans la page de présentation, rends-toi à la rubrique « Particuliers » et choisis « Personnes handicapées »3. Dans la liste de sujets proposés (et que tu peux explorer), choisis « Bureau de la condition des personnes handicapées (BCPH) »
<p>Nouvel Essor Organisme de promotion des droits et intérêts des personnes handicapées de la MRC Les Etchemins</p>	<p>201, rue Claude-Bilodeau, bureau 15 Lac Etchemin (Québec) G0R 1S0 Téléphone : (418) 625-9082 http://www.centraide-quebec.com</p> <ol style="list-style-type: none">1. Dans l'en-tête choisis « Aide des gens d'ici »2. Dans l'encadré de gauche, choisis « Organismes associés - Par ordre alphabétique »3. Choisis la lettre « N »



	Ressources et descriptions	Coordonnées
O	<p>Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) Offre un centre de documentation à la disposition du public. Tu y trouveras des services spécialisés d'information et de documentation. Les textes de lois sont également disponibles.</p>	<p>Direction du partenariat et de l'intervention individuelle 309, rue Brock Drummondville (Québec) J2B 1C5 Téléphone : (819) 475-8585 Sans frais : 1-800-567-1465 http://www.ophq.gouv.qc.ca</p> <ol style="list-style-type: none">1. Dans l'encadré de gauche, choisis « Centre de documentation »2. Dans la page de présentation, tu trouveras les thèmes « Ses services » et « Sa collection »
P	<p>Personnes handicapées en action de la Rive-Sud – PHARS Organisme communautaire qui a un volet défense des droits et promotion des intérêts des personnes handicapées pour Lévis, St-Henri de Lévis et les environs</p>	<p>10, rue Giguère Lévis, (Québec) G6V 1N6 Téléphone : (418) 838-4922 http://www.phars.qc.ca</p>
Q	<p>« Qui défend mes intérêts, si je suis une personne handicapée? » Site Internet de l'Agence de santé publique du Canada (ASPC). Offre des informations sur la santé et la qualité de vie des personnes présentant des incapacités physiques</p>	<p>http://www.reseau-canadien-sante.ca</p> <ol style="list-style-type: none">1. Entre le choix de la langue2. Rends-toi à la rubrique « En bref »3. Sous le thème « Questions courantes », choisis « Autres questions »



Ressources et descriptions	Coordonnées
	<p>4. Tu es dans la FAQ (Foire aux questions) de l'Agence où une liste de sujets t'est proposée</p> <p>5. Choisis «Vivre avec des incapacités»</p> <p>6. Rends-toi sous le thème «Droits et plaidoyer», tu y trouveras la question de départ. Clique dessus</p> <p>Tu peux en profiter pour lire les autres thèmes et sujets.</p>
<p>R</p> <p>Regroupement des organismes de promotion des personnes handicapées de Laval (ROPPHL) Promotion des intérêts et la défense de droits des personnes handicapées et de leurs familles</p>	<p>387, boulevard des Prairies, bureau 017 Laval (Québec) H7N 2W4 Téléphone : (450) 668-4836 http://www.ropphl.org</p>
<p>S</p> <p>Société canadienne de pédiatrie (SCP) Vise la défense de la santé et du bien-être des enfants et des adolescents. Elle établit des normes et des directives canadiennes en matière de santé.</p>	<p>2305, boul. St. Laurent Ottawa (Ontario) K1G 4J8 Téléphone: (613) 526-9397 http://www.cps.ca</p> <p>1. Choisis la langue 2. Dans l'encadré de gauche, choisis « Programmes et défense d'intérêts »</p>